

CANDIDAT(E) AUX MUNICIPALES



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR !



Rare
RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES
DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Imprimer le document

Page suivante



DANS CE DOCUMENT

GLOSSAIRE

RARE : réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement
AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne
CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CET : centre d'enfouissement technique
COS : coefficient d'occupation des sols
DIB : déchets industriels banals
EIE : espace info énergie
GNV : gaz naturel pour véhicule
HQE : haute qualité environnementale
ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux
MJC : maison des jeunes et de la culture
PCET : plan climat énergie territorial
PDUV : plan de déplacement urbain volontaire
PIB : produit intérieur brut
PLU : plan local d'urbanisme
PRQA : plan régional de la qualité de l'air
PRSE : plan régional santé environnement
STEP : station d'épuration
SCOT : schéma de cohérence territoriale
SRCAE : schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
SRCE : schéma régional de cohérence écologique
SRU : loi solidarité et renouvellement urbain
TIC : technologie de l'information et de communication

- **AVANT-PROPOS**
- **QUOI DE NEUF** DEPUIS LES DERNIÈRES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2008 ?
- **POURQUOI** IL FAUT METTRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE VOTRE PROJET
- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, **C'EST DU CONCRET**
- **PISTES** POUR UN TERRITOIRE DURABLE :
 - Economie locale
 - Action sociale
 - Environnement, santé et alimentation
 - Cadre de vie et urbanisme
 - Participation, éducation et culture
 - Énergie et climat
 - Déplacements
- **DOCUMENTATION** DISPONIBLE AUPRÈS DES AGENCES DU RARE
- **LES AGENCES DU RARE** ACCOMPAGNENT VOS INITIATIVES

AVANT-PROPOS

Ça y est, vous êtes candidate ou candidat aux élections municipales ! Vous allez devoir construire un projet différent des autres, donnant du sens à l'action territoriale, et surtout... attractif. Laissez-vous inspirer par le développement durable, c'est ce que nous vous proposons au travers du présent document !

Les enjeux sont, en effet, de taille : bonne gestion des fonds publics, transition vers une économie à forte valeur ajoutée locale, sobre en énergie et en ressources... La mutation écologique est conditionnée par une mutation économique et sociale. Les pratiques démocratiques doivent être renouvelées et l'économie des territoires pensée différemment.

Elaboré par le Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE), ce document a pour vocation d'encourager les équipes qui se présenteront aux prochaines élections municipales à intégrer les préoccupations de développement durable dans leur programme : bâtiments communaux économes en énergie, urbanisme maîtrisé, développement d'une économie locale durable, appui aux entreprises responsables, soutien aux établissements scolaires éco responsables, mise en place d'Amap...

Les possibilités d'agir de manière responsable sur son territoire sont nombreuses. Elles couvrent l'ensemble des compétences des collectivités de niveau local (communes et intercommunalités) et s'appuient sur l'expérience de nombreuses d'entre elles. Si vous souhaitez aller plus loin, le site Internet de notre réseau vous renverra vers des outils et publications proposés par nos différentes agences régionales de l'énergie et de l'environnement.

A vous de juger de la pertinence de ces propositions et de les compléter en tenant compte des réalités de votre territoire. Et n'hésitez pas à prendre contact avec votre agence régionale de l'énergie et de l'environnement !

Une version papier est disponible sur simple demande.
Pour accéder à plus d'information :

www.rare.fr

Le RARE vous propose également de visionner une vidéo présentant des témoignages d'élus :



Dans votre région, des élus de collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des idées nouvelles, échangent leurs pratiques et mutualisent de l'ingénierie au sein de réseaux animés par leur agence régionale de l'énergie et de l'environnement.

- En Bourgogne : www.alterre-bourgogne.org
- En Corse : www.oec.fr
- En Guyane : www.cr-guyane.fr/oredd/les-chiffres-cles-de-loredd/
- En Haute-Normandie : www.arehn.asso.fr
- En Île-de-France : www.areneidf.org - www.teddif.org
- En Martinique : www.energie.mq
- En Midi-Pyrénées : www.arpe-mip.com - www.territoires-durables.fr
- En Nord-Pas de Calais : www.cerdd.org
- En Poitou-Charentes : www.arecpc.com
- En Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.arpe-paca.org
www.territoires-durables-paca.org
- À la Réunion : www.arer.org
- En Rhône-Alpes : www.raee.org - www.ddrhonealpesraee.org

QUOI DE NEUF DEPUIS LES DERNIÈRES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2008 ?



L'EMPLOI, LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
ET LA PRÉCARITÉ, LA COHÉSION SOCIALE
SONT DEVENUS DES QUESTIONS
PRIORITAIRES.

En 2008, la pire crise économique et financière de ces 80 dernières années révélait la non-durabilité de notre modèle de développement. Les effets ont été immédiats : recul du PIB, augmentation du chômage, baisse des investissements, augmentation des déficits budgétaires... La crise sociale qui persiste est une préoccupation majeure pour les élus locaux. Elle se conjugue avec la crise écologique.

Entre 2007 et 2012, le nombre d'Agendas 21 locaux engagés en France est passé de 200 environ à plus de 900. Ils sont portés majoritairement par des communes ^[1]. Rappelons que l'Agenda 21 est la démarche de préférence des collectivités pour mettre en œuvre le développement durable. Durant la même période, les pratiques ont évolué : on trie et on valorise davantage les déchets, on fait davantage de kilomètres dans les grandes villes avec des vélos en libre-service, on s'approvisionne davantage dans les Amap...

Les collectivités pionnières engagées dans ces projets de développement durable contribuent à des changements profonds de la société. Un exemple : dans les années 90, le scandale de la vache folle conduit certaines municipalités à approvisionner les cantines avec des produits issus d'une agriculture biologique et durable. Elles contribuent ainsi à la structuration de filières locales, génératrices de développement économique.

[1] source : Comité 21.

LES GRANDES DATES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DANS LE MONDE

- 1992 Sommet de la Terre à Rio-de-Janeiro
- 1994 Conférence européenne des villes durables
- 1997 Kyoto - Convention climat des Nations Unies
- 2012 4^e Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement à Rio-de-Janeiro

EN FRANCE

- 2003 1^{re} Stratégie nationale de développement durable
- 2005 Charte de l'environnement adossée à la Constitution
- 2009 Lois Grenelle (intégration des thèmes énergie et biodiversité au code de l'urbanisme, rapport développement durable et PCET pour certaines collectivités, SRCAE, SRCE...)
- 2015 La France se prépare à accueillir la 21^e convention Climat des Nations Unies dans l'objectif d'un nouvel accord international, applicable après 2020 à tous les pays.

"Penser global, agir local", c'est la devise du développement durable.

Grenelle Environnement, Conférence environnementale pour la transition écologique, transition énergétique..., les engagements européens, nationaux ou régionaux en matière d'énergie, de climat ou d'environnement nécessitent d'être déclinés localement, et expliqués aux citoyens. L'élus local est l'intermédiaire naturel entre ces dispositifs et la population.

C'est la vocation des agences régionales de l'énergie et de l'environnement que d'accompagner les acteurs publics et territoriaux dans cette voie.

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations Unies, définit les trois piliers du développement durable : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

POURQUOI IL FAUT METTRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE VOTRE PROJET

Vous allez faire
de votre programme
un projet...



EXEMPLAIRE ET INNOVANT

Un projet de développement durable concourt à donner du territoire une **image positive et dynamique**. Il propose des **actions innovantes** qui répondent aux aspirations des citoyens concernant l'emploi, l'activité économique locale, le cadre de vie (services de proximité, paysage, santé, alimentation, sociabilité...).



2 À COÛTS MAÎTRISÉS

Chasse au gaspillage et économies d'énergie contribuent à une **bonne gestion de la collectivité**. On s'aperçoit qu'à long terme, les investissements permettent d'éviter des dépenses de fonctionnement, des impayés, des réparations de dommages, des frais de santé publique, de développement social ou encore de soutien à l'emploi... L'accès à un certain nombre de financements des partenaires institutionnels, qui conditionnent leurs aides à des critères écologiques et sociaux, est alors facilité.

3 VALORISANT

Le développement durable permet de "fédérer" les équipes et les forces vives du territoire autour d'un projet porteur de sens. Chaque élu dans sa délégation ou chaque fonctionnaire dans son service **valorise ses bonnes pratiques**, réinterroge ses habitudes et **se forme à de nouvelles approches**.

4 CONCRET

La formalisation d'un **plan d'actions concrètes** marque l'engagement de la collectivité et la place dans une dynamique d'amélioration de ses pratiques. Chacun le fait à son rythme et en fonction de ses moyens.



7 PROSPECTIF

Intégrer les enjeux d'un développement durable dans son projet de mandat permet d'**anticiper sur les enjeux de moyen et long terme**. Une façon de limiter l'exposition de la collectivité aux crises sociale, économique et environnementale.

5 SOLIDAIRE

Vos actions seront souvent bien **plus efficaces si vous les menez en intercommunalité** !

6 PROFITABLE À TOUS

La **qualité de vie des habitants et l'épanouissement humain sont au cœur du projet** de territoire durable. Ceci comprend la qualité des paysages, la préservation des ressources naturelles, les services proposés à la population, la vie associative, sportive et culturelle, les entreprises présentes sur le territoire.



8 CONVIVIAL ET PARTICIPATIF

Mobiliser les acteurs du territoire (associations, écoles, commerçants, entreprises, citoyens...) autour d'un projet commun permet de répondre à une attente forte en matière de **nouvelles pratiques démocratiques**. Cela permet aussi d'enrichir le projet et de **favoriser les initiatives**.



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE C'EST DU CONCRET

DES COLLECTIVITÉS L'ONT DÉJÀ FAIT !

GRÂCE À L'AGENDA 21 :

- ▶ **60 % d'économie**
sur le coût de l'éclairage public
- ▶ **80 à 100 %**
de pesticides en moins
dans les espaces verts
- ▶ **20 à 40 %**
d'économie d'eau
sur la consommation communale
- ▶ **15 à 30 %**
d'économie sur
le carburant
utilisé par les services

(source : ARPE PACA, 2013)

"En impliquant les différents acteurs (associations, commerçants...) nous avons pu créer une offre de produits "éthiques" sur le marché de Noël. Ce projet de marché a été un moteur pour la politique d'achats responsables interne à la collectivité. Aujourd'hui, nous relient notre action locale à des enjeux globaux et nous sommes labellisés "Territoires de commerce équitable".
1^{er} adjoint au maire d'une commune de 9 000 habitants.



"La constitution d'un conseil consultatif jeunes et seniors a créé des liens entre les générations".
Maire d'une commune de 1 500 habitants.

"La structuration d'une filière bois locale a permis de créer des emplois et de valoriser notre patrimoine naturel."
Président d'une communauté de communes de 30 000 habitants.

ET CHEZ VOUS ?

- Y a-t-il sur votre territoire des possibilités de production décentralisée d'énergie et de création de valeur ajoutée sur la rénovation des bâtiments, un potentiel d'économie d'énergie... ?
- Existe-t-il des aménagements pour les modes de transports alternatifs, des services de transports en commun, des services de proximité, des centres de télétravail... ?
- Les habitants peuvent-ils trouver sur le territoire de l'intercommunalité une solution de logement adaptée à leur situation familiale et financière ?
- Les exploitants agricoles de la commune ont-ils des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité ?
- Existe-t-il des dispositifs de concertation avec les habitants ?
- Les entreprises de votre territoire sont-elles prêtes pour accéder aux nouveaux marchés de la maîtrise de l'énergie (chaudières bois, panneaux solaires, isolation...) ?
- Les associations de solidarité sont-elles associées à l'élaboration des plans de prévention des risques d'inondation ?



PISTES POUR UN TERRITOIRE DURABLE



Durant votre campagne et ensuite, durant votre mandat :

- N'hésitez pas à engager le dialogue avec les acteurs locaux à l'échelle communale mais aussi intercommunale. Les démarches de développement durable (Agenda 21 local, Plan climat énergie territorial...) donnent une large place à la concertation.
- Usez du droit et de la capacité d'expérimentation qu'ont les collectivités.
- Rapprochez-vous de votre agence régionale de l'énergie ou de l'environnement.



ÉCONOMIE LOCALE

Encourager l'économie sociale et solidaire¹, et plus largement les nouveaux modèles économiques², via notamment le développement de circuits courts de production et de consommation³ pour une économie territoriale⁴ et durable⁵ : réseaux d'entraides, insertion sociale par le travail (recyclerie⁶, restauration...), filières professionnelles locales, commerce équitable, relations directes entre producteurs et consommateurs (par exemple dans le cadre d'Amap⁷, ou par l'intégration de produits bio et locaux dans la restauration collective⁸), systèmes d'échanges locaux (SEL), monnaies locales⁹...

Favoriser l'emploi pour tous (y compris pour les personnes peu qualifiées et handicapées), la création de services (épicerie locale, espace culturel, pressing, services à la personne, cabinet médical...), le télétravail...

Préparer les entreprises¹⁰ locales¹¹ aux marchés de la transition énergétique (isolation, production d'énergies renouvelables...). C'est une source d'emplois locaux, non délocalisables, et de valeur ajoutée sur le territoire. Quelques idées : organiser des réunions d'information, des forums ; diffuser de l'information lors des salons ; faciliter les contacts entre entreprises et lycées professionnels...

Développer les énergies renouvelables locales, pour réduire l'importation d'énergies extraterritoriales, fossiles en particulier. Soutenir les acteurs économiques dans leurs pratiques éco-responsables pour réduire leurs déchets, leurs dépenses d'énergie...



Aider les entreprises à mutualiser et à créer des partenariats¹² pour faire des économies d'échelle, réduire leur empreinte écologique et éviter certains conflits d'usage. Quelques idées : annuaire des acteurs, actions collectives dans les zones¹³ d'activités¹⁴, auto-partage, appels d'offre groupés, articulation avec les programmes locaux de formation, services de remplacement, innovation dans les processus, écologie industrielle et territoriale¹⁵, club d'entrepreneurs...

Faciliter l'accès (et le retour) à l'emploi par la clause du mieux-disant social et environnemental à intégrer dans les appels d'offres¹⁶, la création de maisons de services, l'accompagnement des porteurs de projets économiques sur les conditions de leur accueil (logement, emploi du conjoint...).

ACTION SOCIALE



Permettre à chacun de satisfaire ses besoins essentiels¹ (santé, logement, éducation, alimentation...) par la présence de services sociaux sur votre territoire, de logements d'urgence économes en énergie, de programmes d'accompagnement pour réduire le poids de la facture énergétique dans le budget des familles², de crèches éco-responsables³, de relais assistantes maternelles, d'auxiliaires de vie pour les différents âges, de cabinets médicaux, d'épiceries solidaires...

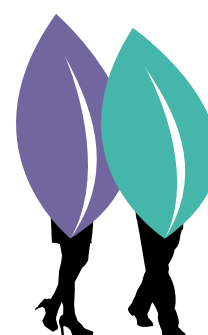
Entretenir des liens de solidarité internationale⁵ à travers les jumelages ou la coopération décentralisée⁶. Quelques idées : soutien d'associations locales, organisation de rencontres de communautés étrangères sur la commune, intégration de membres de ces communautés dans les instances de concertation et de réflexion sur la vie dans la commune...

Soutenir le tissu associatif⁷ dans ses initiatives en matière de lutte contre les discriminations, d'accès à l'emploi, au logement, aux droits, aux biens et services. Quelques idées : animation dans les quartiers autour des jardins collectifs ou du partage de savoir-faire...

Faire valoir la clause du mieux-disant social⁸ et environnemental⁹ dans les programmes de travaux, soutenir les entreprises sur la mise en place de programmes de formation des personnes en insertion quand cela est possible, organiser des chantiers d'insertion pour des travaux communaux avec l'aide d'associations locales, prévoir le recrutement de personnes en difficulté par la collectivité...



Les textes affichés en couleur et en italique comportent des liens hypertextes vers la version en ligne des documents. Ils font références à la bibliographie consultable [ici](#)



ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET ALIMENTATION



Protéger les habitants des pollutions atmosphériques en sensibilisant à l'impact des foyers ouverts, détournant le trafic (notamment celui des camions à proximité des écoles), en veillant au respect de l'interdiction de brûler des déchets, en privilégiant les modes de déplacement doux en centre ville ou centre village, en favorisant l'usage du train, en plantant des espèces végétales peu allergisantes...

Préserver la ressource en eau ¹ en réduisant l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces ² verts ³ et autres espaces publics (opérations zéro phyto), par la mise aux normes de l'assainissement ⁴, en informant sur les pratiques raisonnées en agriculture ⁵ et jardinage, en veillant au suivi des micropolluants de l'eau en station d'épuration...

Réduire les nuisances sonores, via des actions ciblant les lieux bruyants (bars, discothèques...), les nuisances lumineuses, en éteignant l'éclairage public une partie de la nuit et les nuisances visuelles en limitant l'affichage publicitaire...

Faciliter la gestion des déchets, par une incitation des ménages à réduire leur production de déchets : redevance "ordure ménagère" au poids, incitation au compostage individuel ou collectif, création de ressourceries...

Accompagner l'évolution des pratiques par des points information santé-alimentation.

Favoriser l'exercice physique au quotidien par le développement d'aménagements en faveur des modes de déplacements actifs (vélo, marche à pied...), la mise en place de pédibus, les espaces de nature et les parcours sportifs (coulées vertes, parcs...).

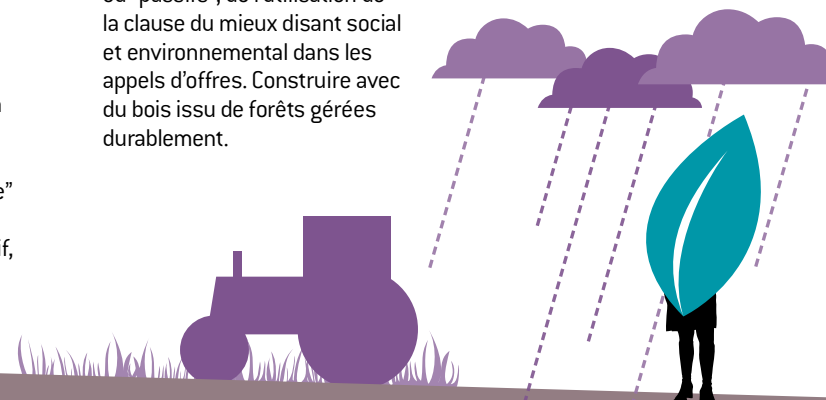
Développer une mémoire du risque, par l'élaboration du Document d'information communal sur les risques majeurs, des exercices, l'improvisation sur des événements inattendus (dans le contexte de *changements liés au climat* ⁶ mais aussi aux situations géopolitiques mondiales).

Accompagner la rénovation des bâtiments ⁷ vers moins de consommations d'énergie et d'eau et plus de confort. **Veiller à la qualité des locaux et des produits utilisés dans les services publics ainsi qu'aux conditions de travail**, via la mise en place de bâtiments communaux labellisés Effinergie ou "passifs", de l'utilisation de la clause du mieux disant social et environnemental dans les appels d'offres. Construire avec du bois issu de forêts gérées durablement.

Préférer les produits labellisés NF Environnement ou équivalents ⁸, ceux issus du commerce équitable, des produits alimentaires bio ⁹ et locaux pour les cantines scolaires et les temps conviviaux de la commune.

Développer des lieux de transmission des savoir-faire et de production locale tels que les jardins familiaux ou partagés. Proposer une initiation au jardinage bio.

Prendre en compte les orientations des plans, programmes ou schémas régionaux tels que les PRSE (santé - environnement), PRQA (qualité de l'air), SRCAE (climat, air, énergie), SRCE (cohérence écologique)... dans vos documents d'urbanisme ¹⁰. Ces orientations peuvent concerner par exemple la *trame verte et bleue* ¹¹, l'habitat, les garages vélos, les *périmètres de protection de captage* ¹², l'assainissement non collectif, le recours au génie végétal pour l'entretien des berges...



Permettre une communauté de vie responsable et solidaire par de nouvelles formes d'habitat : qualité environnementale de l'aménagement, des bâtiments et du chantier (éco-quartiers, éco-constructions, éco-chantiers...); travail sur le recyclage de l'eau, de l'énergie, des déchets; développement des énergies renouvelables.



CADRE DE VIE ET URBANISME



Tisser des liens entre urbain et rural ¹, entre local et global : circuits courts, loisirs de proximité, marchés de producteurs locaux, diagnostic du potentiel du territoire en production d'énergie, soutien aux associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ²..., mise en place de SCOT ³ et de PLU intercommunaux articulés entre eux, *préservation et gestion des biens communs* ⁴ (ressources en eau...).

Limiter l'étalement de la commune ⁵, au moyen du PLU ⁶, en cohérence avec le SCOT. Quelques idées : favoriser la construction dans les "dents creuses" du tissu urbain, requalifier les friches industrielles, restaurer l'habitat ancien du centre ville. Promouvoir un aménagement équilibré du territoire permettant aux populations résidentes de disposer d'une activité sur place.

Alléger l'empreinte écologique de la ville. Quelques idées : recherche d'inertie thermique pour les bâtiments, orientation et couleur des bâtiments, circulation de l'air... On peut aussi agir en *réduisant l'imperméabilisation des surfaces* ⁷ (toits et parkings végétalisés, revêtement de route poreux...), en récupérant les eaux de pluie pour le lavage des véhicules, l'arrosage des espaces verts.

Faire de l'urbanisme un levier pour une économie plus solidaire et respectueuse de l'environnement ⁸ : par la création de nouveaux services pour répondre à de nouvelles attentes du quotidien (se déplacer, habiter, consommer...). Rechercher la multifonctionnalité à l'échelle des quartiers, assurer l'accessibilité des équipements par des modes actifs de déplacements.

Assurer la proximité entre les groupes sociaux et entre les générations : prévoir la mixité sociale par la diversité des logements et *impliquer les habitants dans la conception du quartier* ⁹ (concertation, travail sur les comportements, sensibilisation).

Garantir l'épanouissement des habitants par une bonne qualité de vie : travailler sur la place de la nature dans l'aménagement pour une meilleure acceptation de la densité urbaine, pour l'équilibre de l'habitant mais aussi la régulation thermique, la lutte contre la pollution urbaine, la biodiversité.

Veiller à la préservation des richesses du territoire, du capital naturel (*forêts* ¹⁰, zones humides...) et mettre en avant les services qu'ils rendent (*régulation et épuration de l'eau* ¹¹, lutte contre l'érosion des sols...).





PARTICIPATION, ÉDUCATION ET CULTURE

Favoriser l'accès à l'information et à la culture par le soutien de manifestations, d'initiatives facilitant la connaissance des droits et devoirs de chacun, l'organisation d'événements ¹ éco responsables ², de cafés philosophiques, ou de débats sur la citoyenneté, l'environnement, l'économie responsable, par la *participation à l'évaluation* ³ des actions municipales, par l'organisation de la formation tout au long de la vie.

Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural, artisanal, commercial... par l'organisation de chantiers de réhabilitation, l'installation de musées et éco musées, de ruchers en ville, la *gestion différenciée des espaces verts* ⁴, l'implication d'acteurs agricoles dans la gestion de certains espaces (coteaux, zones humides, talus...).

Organiser ⁵ la participation et l'implication ⁷ de tous dans les discussions sur les choix communaux, par le recours à des *techniques d'animation* ⁸ créatives (forum ouvert, théâtre forum, réunion avec un public en difficulté...) et par la mise en place d'une charte de la participation. D'autres dispositions sont aussi possibles : ouvrir des instances de concertation (conseil de quartier, conseil local de développement, forum 21...), créer des commissions extra-municipales thématiques permettant d'associer les représentants des citoyens, allouer un budget participatif, associer des habitants d'origine étrangère à la prise de décisions...



Favoriser l'engagement des jeunes, par le soutien à des projets scolaires de type éco école, *Agenda 21 scolaire*, *lycée éco responsable* ⁹..., mais aussi à des projets de centres aérés, MJC, centres sociaux, par l'animation d'un conseil municipal des jeunes, de défis étudiants, de clubs "nature", par la mise en place de pédibus, d'une restauration scolaire "bio et locale".

Cultiver la citoyenneté et l'éco-citoyenneté : inciter les habitants à participer à la vie locale (notamment aux élections), à investir dans la réhabilitation écologique de leur logement (isolation, chauffe-eau solaire individuel, composteur...), à participer aux démarches environnementales proposées par la collectivité.

Travailler sur l'exemplarité de la collectivité, en organisant des rencontres entre agents et élus de la collectivité, en construisant ou en réhabilitant des équipements publics économes en énergie et en ressources, en utilisant des matériaux durables, en organisant des chantiers propres...



ÉNERGIE ET CLIMAT

Élaborer une politique énergétique communale dans le cadre d'un *Plan climat énergie territorial* ¹ avec l'appui des syndicats d'énergie, des agences locales de l'énergie et des points info énergie pour réduire les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre*, développer la production décentralisée d'énergie renouvelables et adapter le territoire aux effets du changement climatique. Autres idées : établir un bilan de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable de son territoire. Estimer la *vulnérabilité de son territoire* ² face aux enjeux énergétiques et climatiques afin d'engager un *diagnostic et suivre les évolutions* ³.



Intervenir sur le patrimoine communal (bâtiments communaux, éclairage public, véhicules) pour réduire les consommations et développer les énergies renouvelables grâce aux outils de diagnostics et de suivi des performances du patrimoine, aux outils d'aide à l'investissement tels que les certificats d'économie d'énergie et le *contrat de performance énergétique* ⁴, grâce à l'achat d'électricité verte, la création d'un poste d'économe de flux ou d'un conseil en énergie partagé. Développer des stations d'avitaillement en gaz, utiliser le GNV comme carburant dans la flotte de véhicules municipaux.

Inciter à l'amélioration de la performance énergétique et du confort ⁵ (en hiver comme en été ⁶) des bâtiments et équipements sur le territoire communal : diagnostic et travaux dans les logements sociaux, habitat privé individuel (copropriétés et maisons individuelles), habitat tertiaire (*hôtels* ⁷, *maisons* ⁸ de retraite ⁹...), commerces, entreprises et bâtiments industriels. Monter des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, des actions de rénovation, d'utilisation des énergies renouvelables...

Réaliser des aménagements économes en énergie, réglementés par le PLU, dans le cadre de démarches de qualité environnementale et *encourager de nouveaux modes de déplacement* ¹⁰.

* Des données sont disponibles via les observatoires régionaux de l'énergie et des gaz à effet de serre.



Encourager la construction durable ¹¹ en ayant recours aux services d'assistance aux collectivités (CAUE, EIE...). Développer toutes les formes d'innovation : techniques, organisationnelles, *constructives* ¹², juridiques... Et, pourquoi pas, construire en bois ?

Aider le secteur des énergies renouvelables (accompagnement, implantation, financement) pour la production de chaleur (bois énergie, solaire), la production d'électricité (biogaz le solaire, hydraulique, micro-hydraulique), la production de carburant (*biométhane provenant du biogaz* ¹³ issu des STEP, des ISDND, des industries et exploitations agricoles). Créer des réseaux de chaleur et optimiser les productions de chaleur et de froid. Limiter les pertes d'énergie lors de la distribution en développant des réseaux de chaleur, faire du froid avec la chaleur d'été, réaliser des puits canadiens... Les idées ne manquent pas !

Limiter la production de déchets ¹⁴ (DIB, biodéchets, déchets de chantier...) par des actions à la source, et valoriser ceux qui sont produits (récupération en recyclerie, méthanisation des déchets organiques, *compostage en pied d'immeuble* ¹⁵ ou autre).

Inciter à la consommation responsable ¹⁶, notamment par l'aide à la mise en place de circuits courts. Aider les ménages en situation de précarité énergétique.

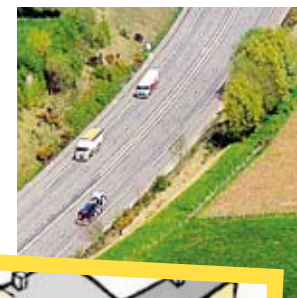
Limiter les émissions de gaz à effet de serre par le développement du bois dans la construction, du bois énergie, des espaces verts comme puits de carbone et modérateurs de température...

Intégrer ¹⁷ les évolutions ¹⁸ climatiques ¹⁹ probables dans les plans de prévention et de gestion des risques naturels, les PLU, les aménagements, les mesures architecturales et de *rafraîchissement en été* ²⁰, les stratégies de développement économique et de protection sociale. Quelques idées : végétalisation des bâtiments urbains et développement des espaces verts pour limiter les îlots de chaleur urbains, mise en œuvre de mesures d'urgence lors des pics de pollution telles que l'interdiction d'utiliser des véhicules à moteurs.



Optimiser les flux de personnes et de marchandises, grâce à l'engagement dans un plan de déplacement volontaire (PDUV). Après avoir identifié les besoins de déplacements des administrés et des services, des solutions sont mises en place, telles que le développement des modes actifs, l'optimisation des flottes de véhicules, le renforcement et/ou l'adaptation des transports en commun. Identifier des pistes pour réduire les flux entrant et sortant de la commune, par exemple pour les produits alimentaires (circuits courts), les déchets (compostage sur place)...

Développer une tarification incitative des transports en commun et les zones d'intermodalité pour faciliter le recours aux transports doux ou collectifs : parkings relais, pistes cyclables, parkings vélos, dessertes bus/tram/méto...



DÉPLACEMENTS



Favoriser l'utilisation de modes actifs de transport par l'aménagement de pistes cyclables et de voies vertes, l'utilisation de véhicules communaux performants et de carburants alternatifs, l'élaboration de plans de déplacement entreprises et établissements scolaires, la création de télé-centres (pour le télétravail), d'espaces de travail partagés, le covoiturage ou la voiture partagée...

Mettre l'usager au cœur des dispositifs et renforcer la présence des services dans la commune (antennes des services communaux, commerces ambulants, garderie itinérante...). Favoriser le développement de magasins/ services véhiculés dans les zones rurales loin du centre bourg : pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Développer les TIC sur le territoire et proposer des formations à internet pour les démarches administratives.

Accompagner les changements de comportements dans l'entreprise ¹, les établissements scolaires ², les quartiers ³.

Favoriser la mise en place d'une ville multifonctionnelle ⁴ (habitat, commerce, entreprises, loisirs, etc.) pour réduire les besoins de mobilité motorisée par le rapprochement des activités. Une idée à creuser : mettre en place une agence de la mobilité comme outil de conception, promotion et communication sur l'écomobilité.

Renforcer la place du vélo ⁵ et de la marche dans la commune par une politique incitative, *ludique* ¹⁰ et volontariste (prime à l'achat de vélo, pistes cyclables, zones 30, parcs et boxes de stationnement vélo...), par la mise en place de *cheminements piétons* ¹¹ et des *zones de rencontres* ¹².

Les déplacements à considérer sont autant ceux des locaux que des visiteurs, en particulier dans les régions touristiques ¹³.
Même si l'autorité organisatrice des transports se situe à un niveau intercommunal, la commune peut être force de proposition et agir à son échelle.



DOCUMENTATION DISPONIBLE AUPRÈS DES AGENCES DU RARE

RETROUVEZ D'AUTRES IDÉES ET RETOURS D'EXPÉRIENCES
DANS LA BROCHURE...



ACTION !

Réalisez votre politique de
développement durable

Livret de sensibilisation pour les collectivités territoriales,
ARPE Midi-Pyrénées, RARE, 2007

Retrouvez toutes ces ressources
sur le site du RARE :
www.rare.fr, et sur les sites des agences

Des initiatives :

- Commune du XXI^e siècle, *site internet*, AREHN
- Les Agendas 21 locaux d'Île-de-France, *site internet*, ARENE Ile-de-France
- Fiches expérience Agenda 21 en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, *site internet*, ARPE PACA, 2012
- Initiatives de développement durable en Rhône-Alpes, RAEE, 2009
- Capitalisation régionale, Rapport Développement durable, DREAL/RAEE, 2012
- Panorama des bonnes pratiques de développement durable en Nord-Pas de Calais, *site internet*, CERDD
- Panorama des bonnes pratiques "Climat" en Nord-Pas de Calais, *site internet*, CERDD
- Collectivités en marche vers un développement durable en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ARPE PACA

Pour comprendre, sensibiliser :

- L'Agenda 21 local, exposition en 3 panneaux, *site internet*, RAEE, RARE, 2013
- Exposition "10 ans d'actions climat en NPDC", Pôle Climat du CERDD, 2012
- Manifeste Agenda 21, Plan climat... N'hésitez plus! CERDD, RARE, 2012
- Quel regard porter sur le développement durable ?, Alterre Bourgogne, 2012
- Le panorama du développement durable en Midi-Pyrénées, une sélection de faits marquants, ARPE MIP 2012
- Les petits déjeuners de l'ARPE MIP, *site internet*

Pour s'engager dans une démarche de développement durable :

- La prospective appliquée aux projets territoriaux de développement durable, *cahier TDDIF*, 2013
- Agenda 21 - Charte DD : quel est votre niveau d'engagement ?, Alterre Bourgogne, 2012
- Territoscope, un outil pour faciliter l'élaboration des diagnostics territoriaux, ARPE Midi-Pyrénées, 2012
- Les cahiers de l'éco-responsabilité, RAEE, 2011 - 2013
- Placer l'environnement au cœur de la décision publique - Une responsabilité politique à affirmer lors des choix budgétaires, RAEE, 2012
- Comprendre et agir : comment le développement durable interpelle-t-il le rôle et les fonctions de la communication ?, CERDD/ARPE, 2011
- Déclic pour un territoire durable, questions clés pour s'engager dans un Agenda 21, ARENE Ile-de-France, 2009
- Collectivités, démarrez un Agenda 21 local ! Guide pour les deux premières années de votre projet de DD, CERDD, 2009
- Comment s'engager dans une démarche éco-responsable ?, *site internet*, ARPE MIP
- Eco-responsabilité, *site internet*, ARPE PACA
- Objectif développement durable : comprendre & agir sur son territoire, RARE, 2004

ÉCONOMIE LOCALE

- 1 L'économie sociale et solidaire au service du développement durable, premières clefs pour les collectivités territoriales, ARENE Ile-de-France, L'ATELIER, 2011
- 2 Partenariat entre associations environnementales et collectivités locales : mode d'emploi pour un développement durable de nos territoires, ARPE PACA, 2011
- 3 Explorez le développement territorial durable avec les circuits courts alimentaires. Guide pour une approche territoriale des circuits courts, CERDD, 2010
- 4 Économie territoriale durable : manifeste pour une économie qui revitalise le territoire, CERDD, 2011
- 5 Vers une économie territoriale et durable, notions clés et champs d'actions pour appréhender les projets territoriaux de développement durable dans leur versant économique, TDDIF, 2012
- 6 Réseau des ressourceries Sud Bourgogne, Alterre Bourgogne, 2012
- 7 Circuits alimentaires de proximité : cap sur les projets territoriaux !, CERDD, Université Lille 1, 2012
- 8 Restauration collective durable à Mouans-Sartoux, ARPE PACA, 2011
- 9 Une monnaie complémentaire dans ma ville ?, ARENE Ile-de-France, 2012
- 10 Tourisme durable en Pays d'Aubagne, ARPE PACA, 2010
- 11 Label Commerce engagé en Provence Verte, *site internet*, ARPE PACA, 2010
- 12 Développement durable : jouons le collectif !, Alterre Bourgogne, 2012
- 13 Cadre de référence régional pour l'aménagement et la gestion durable d'une zone d'activité, *site internet*, ARPE PACA, 2013
- 14 Durabilité des zones d'activités : conception et gestion, CERDD, 2009
- 15 Écologie industrielle : entreprises et territoires, quelles pratiques et opportunités ?, CERDD, 2009
- 16 Commande publique durable : éléments méthodologiques et juridiques, exemples de marchés, RAEE, 2008

ACTION SOCIALE

- 1 Ressources cohésion sociale et Agendas 21, Observatoire national des Agendas 21, 2013
- 2 Précarité énergétique : vers une plus grande implication des collectivités, ARENE Ile-de-France, 2013
- 3 "La Farandole" et "Les Trianons" à Rueil-Malmaison : deux crèches municipales engagées dans la démarche "Écolo crèche", ARENE, FNH, 2013
- 4 Gestion environnementale des jardins familiaux de Quetigny, Alterre Bourgogne, 2010
- 5 Développement durable et solidarité Nord Sud : quels financements ?, ARENE Ile-de-France / FNH, 2012
- 6 Agendas 21 et actions internationales des collectivités : quelles articulations ?, ARENE Ile-de-France, AFD, Région Ile-de-France, 2010

- 7 Partenariat entre associations environnementales et collectivités locales : mode d'emploi pour un développement durable de nos territoires, ARPE PACA, 2011
- 8 Clauses sociales & promotion de l'emploi dans les marchés publics, ARPE PACA, 2011
- 9 Commande publique durable : éléments méthodologiques et juridiques, exemples de marchés, RAEE, 2008
- 10 La nature urbaine, ressources pour une ville durable, Alterre Bourgogne, 2010
- 11 Exposition "Et si on jardinait...", ARPE MIP
- 12 "Bon pied, bon air", démarche expérimentale mobilité-santé, *site internet*, Alterre Bourgogne, 2011-2013

ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET ALIMENTATION

- 1 Qualité de l'eau : concilier usages et protection de la ressource, Alterre Bourgogne, 2011
- 2 Gestion différenciée des espaces verts à Cavaillon, *site internet*, ARPE PACA, 2012
- 3 Les pesticides au quotidien : maîtriser le risque, changer les pratiques, Alterre Bourgogne, 2009
- 4 Les filtres plantés de roseaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ARPE PACA, 2013
- 5 La biodiversité sur l'exploitation agricole, AREHN, 2011
- 6 Changement climatique et santé : gérer l'incertitude, Alterre Bourgogne, 2012
- 7 Rénovation des logements anciens et lutte contre la précarité énergétique, CERDD/AML, 2012
- 8 Produits ménagers écologiques, faites-les vous-même ! AREHN, 2012
- 9 Manger bio et durable, AREHN, 2013
- 10 (R)évolution des outils de planification territoriale, CERDD, Pôle Climat 2012
- 11 La mare, patrimoine, et biodiversité, AREHN, 2013
- 12 Protection de captages d'eau potable, préservation de la ressource en eau : comment passer à l'action ?, Alterre Bourgogne, Agence de l'eau Seine Normandie, 2011

CADRE DE VIE ET URBANISME

- 1 Urbanisme rural : co-construire le projet de territoire durable, RAEE, 2011
- 2 Les initiatives collectives privées dans les circuits alimentaires de proximité : ingrédients pour la réussite des collectifs, CERDD/FRCUMA, 2012
- 3 Schéma de cohérence territoriale & développement durable, un nouvel avenir pour les territoires, ARPE MIP, 2010
- 4 Gestion collective des biens communs : le succès de l'intelligence territoriale, CERDD, Gabnor, 2013
- 5 Mobilité : repenser nos déplacements, aménager autrement, Alterre Bourgogne, 2010
- 6 Plan local d'urbanisme & développement durable, un document pratique pour innover, ARPE PACA, 2011
- 7 La nature urbaine, ressources pour une ville durable, Alterre Bourgogne, 2010

- 8 Les quartiers et villes durables à l'origine de nouveaux modèles économiques ?, CERDD/CCI Grand Lille/ATEMIS, 2011
- 9 Développement durable : jouons le collectif !, Alterre Bourgogne, 2012
- 10 La forêt, un patrimoine pour l'avenir, Alterre Bourgogne, 2011
- 11 La reforestation pour reconquérir la qualité de l'eau à Villaines-les-Prévôtes, Alterre Bourgogne

PARTICIPATION, ÉDUCATION ET CULTURE

- 1 Organisation d'événements et développement durable, ARPE MIP, ADEME, 2011
- 2 Organiser un éco-événement, AREHN, 2013
- 3 Evaluation participative des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux, RAEE, 2010
- 4 Gestion écologique des espaces verts de la ville d'Auxerre, Alterre Bourgogne, 2010
- 5 Participation citoyenne et Agenda 21, ARPE PACA, 2011
- 6 La concertation, cœur du développement durable, RAEE, 2006
- 7 La concertation, cœur du développement durable, expériences remarquables, RAEE, 2006
- 8 Le jeu de l'oie de la concertation pour un développement durable, *site internet*, ARPE PACA, 2012
- 9 Ecosphère, une démarche de développement durable dans les structures éducatives en Bourgogne, Alterre Bourgogne, 2012

ÉNERGIE ET CLIMAT

- 1 Repères pour la mise en œuvre d'un plan climat énergie territoire, RAEE, 2009
- 2 Consommations d'énergies : la vulnérabilité des territoires, Alterre Bourgogne, 2007
- 3 L'évaluation au service du pilotage d'un PCET, RAEE, Argos, 2012
- 4 Les Contrats de Performance Énergétique en Rhône-Alpes, *site internet*, RAEE
- 5 Construire l'avenir ! Les communes européennes de montagne sur la voie de la construction durable, *site internet*, RAEE, Partenaires MountEE, 2013
- 6 Confort d'été et climatisation économe en énergie, RAEE, 2009
- 7 Maîtriser les consommations d'énergie dans l'hôtellerie, RAEE, 2009
- 8 Confort d'été dans les maisons de retraite, guide de recommandations, RAEE, 2008
- 9 Confort d'été dans les maisons de retraite, suivis de projets pilotes, RAEE, 2009
- 10 Éléments fondamentaux des déplacements et de l'énergie, RAEE, 2007
- 11 L'innovation dans le bâtiment performant, 5 projets en Rhône-Alpes, RAEE, 2012
- 12 Construire basse consommation : on y va !, RAEE, 2011
- 13 Vers l'autonomie énergétique des territoires, méthanisation et biogaz, une filière d'avenir, RAEE, 2012

- 14 Prévention des déchets : agir collectivement, changer les comportements, Alterre Bourgogne, 2010
- 15 Compostage en pied d'immeuble à Auxerre, Alterre Bourgogne, 2011
- 16 Commande publique et changement climatique, ARPE PACA, 2013
- 17 Climat : réussir le changement, volume 1, RAEE, 2012
- 18 Climat : réussir le changement, volume 2, RAEE, 2013
- 19 Changement climatique : comment s'adapter en Rhône-Alpes, RAEE, 2007
- 20 Climatisation solaire, RAEE, 2004

DÉPLACEMENTS

- 1 Plans de déplacements d'entreprise, *site internet*, ARENE Ile-de-France
- 2 Boîte à outils pour l'écomobilité scolaire, *site internet*, ARENE Ile-de-France
- 3 Mobilité et quartiers : projet Pro.Motion, *site internet*, ARENE Ile-de-France
- 4 Services de mobilité et management de la mobilité, ARENE Ile-de-France
- 5 Les cahiers des carburants et motorisations alternatifs, RAEE, 2011
 - Éléments introductifs
 - Organo-carburants
 - Biogaz GNV
 - Hydrogène, pile à combustible
 - Véhicules hybrides et électriques
- 6 Collectivités locales : comment acheter des huiles végétales pures pour une utilisation dans ses véhicules, RAEE, 2011
- 7 Valorisation des huiles alimentaires des professionnels de Beaune, Alterre Bourgogne, 2011
- 8 S'équiper en véhicules utilisant des carburants d'origine locale en Rhône-Alpes, RAEE, 2011
- 9 Des Cyclosens au centre ville, Alterre Bourgogne, 2011
- 10 Challenge "Au travail sans ma voiture", Alterre Bourgogne, 2012
- 11 Le design au service de la promotion des modes de transports alternatifs, *site internet*, Alterre Bourgogne, 2012
- 12 Bambini, zone de rencontres et rue pour enfants, *site internet*, ARENE Ile-de-France
- 13 Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports touristiques, RAEE, 2009



LES AGENCES DU RARE

ACCOMPAGNENT VOS INITIATIVES

Le RARE, Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement, fédère douze agences régionales en France métropolitaine et outre-mer.

Bien que les structures juridiques, tailles d'équipes et priorités varient selon les agences, elles partagent toutes un **objectif commun : promouvoir le développement durable et le respect de l'environnement** en généralisant les pratiques reconnues et en inventant celles de demain.

Les agences accompagnent ainsi les acteurs régionaux grâce à **260 collaborateurs compétents** dans de nombreux domaines (développement durable, commande publique, urbanisme, énergie, eau, biodiversité, mobilité, éducation sociale et solidaire, aménagement/urbanisme, construction/rénovation...). Elles mettent à disposition des acteurs du territoire des **outils méthodologiques et techniques innovants dans les domaines de l'énergie et de l'environnement et plus généralement du développement durable**. Elles disposent d'une bonne connaissance des acteurs du territoire leur permettant de créer du lien entre eux, et constituent

en cela une **interface efficace**. Enfin, elles privilégient la **concertation et le partenariat** dans leur mode de fonctionnement. Par la **mutualisation** des savoirs et des savoir-faire des agences régionales, le RARE **élabore des réflexions et des outils d'aide à la décision** qu'il porte à disposition des **niveaux nationaux et européens** pour agir efficacement en faveur de l'énergie, de l'environnement et du développement durable des territoires.

Ce livret d'accompagnement tenait particulièrement à cœur à notre regretté président, Roger Léron qui nous a quitté le 16 octobre 2013, emporté par une longue maladie.

DANS 12 RÉGIONS

1 AAUC

Agence de l'aménagement durable, de planification et d'urbanisme de Corse
www.oec.fr
Tél. 04 95 50 99 30

2 AME

Agence Martiniquaise de l'énergie
www.energie.mq
Tél. 05 96 30 15 89

3 ALTERRE Bourgogne

Agence pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne
www.alterre-bourgogne.org
Tél. 03 80 68 44 30

4 AREC Poitou-Charentes

Agence régionale d'évaluation environnement et Climat Poitou-Charentes
www.arecpc.com
Tél. 05 49 60 68 60

5 AREHN

Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie
www.arehn.asso.fr
Tél. 02 35 15 78 00

6 ARENE Île de France

Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies Île-de-France
www.areneidf.org
Tél. 01 82 52 88 00

7 Énergies Réunion

Société Publique Locale Énergies Réunion
www.arer.org
Tél. : 02 62 44 57 00

8 ARPE Midi-Pyrénées

Agence régionale du développement durable
www.arpe-mip.com
Tél. 05 34 31 97 00

9 ARPE PACA

Agence régionale pour l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur
www.arpe-paca.org
Tél. 04 42 90 90 90

10 CERDD

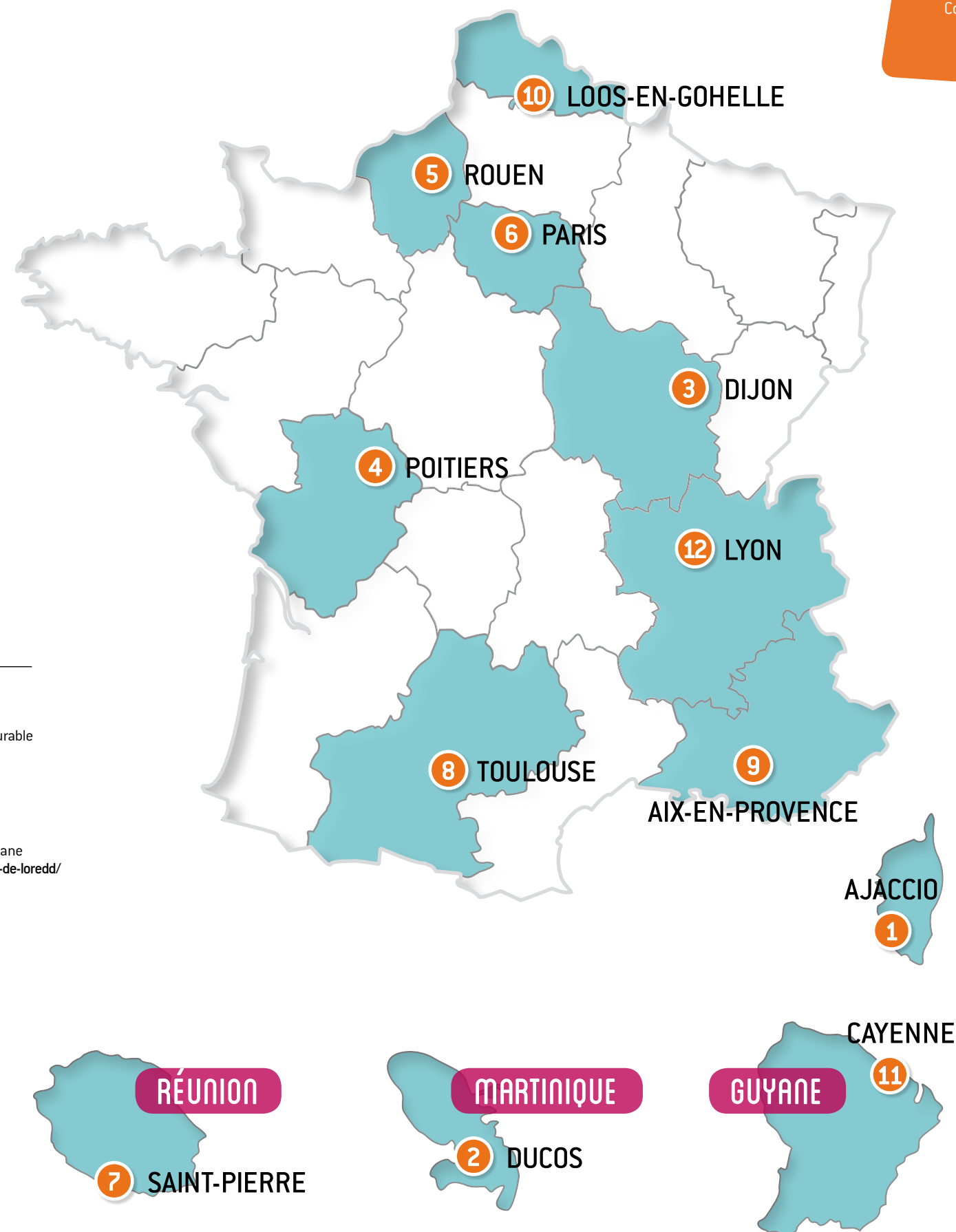
Centre ressource du développement durable Nord-Pas de Calais
www.cerdd.org
Tél. 03 21 08 52 40

11 OREDD

Observatoire régional de l'énergie et du développement durable de la Guyane
www.cr-guyane.fr/oredd/les-chiffres-cles-de-loredd/
Tél. 05 94 28 22 70

12 RAEE

Agence régionale de l'énergie et de l'environnement en Rhône-Alpes
www.raee.org
Tél. 04 78 37 29 14



CONTACT RARE

Ghislaine Kampetenga

Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement
14 rue de Tivoli - 31000 TOULOUSE
Courriel : g.kampetenga@rare.fr

Tél. 05 61 52 46 54
www.rare.fr

